

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Nombre de présents	: 10
Nombre de votants	: 11

L'an deux mil vingt le vingt-six juin à 14h00, le Conseil Municipal de notre Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle MARTIN, Maire.

Présents : Mmes Marie-Noëlle MARTIN, M Jean MOREAU, Mme Isabelle BARRET, M Jean-Luc MULLON.

Mmes Véronique BARBOTTEAU, Jackie THEILLOUT et Anne-Marie MORIN
MM Benoît HAPIOT, Jamy VALLIER et Colin MARSH

Absent excusé: M Jacques BUSSON donne pouvoir à Mme Isabelle BARRET

Date de convocation : 17 juin 2020

Monsieur Jean-Luc MULLON est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Jackie THEILLOUT doyenne de l'Assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. GAILLARD Gérard, ancien Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES 2019	Prévisions Budgétaires	70784.86 €	437 537.67 €
	Titres de recettes émis	43 442.64 €	297 711.82 €
DEPENSES 2019	Autorisations budgétaires	70784.86 €	437 537.67 €
	Mandats émis	40 454.09 €	239 433.33 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	Solde d'exécution	2 988.55 €	58 278.49 €
	Reste à réaliser		
RESULTAT REPORTÉ 2018	Excédent		
	Déficit	-20 574.87 €	142 693.06 €
RÉSULTAT CUMULE	Résultat cumulé de l'exercice + report		
	Excédent		200 971.55 €
	Déficit	- 17 586.32 €	

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (Hors restes à réaliser)

	RESULTAT à la clôture ex précédent 1	Part affectée investissement 2	Solde d'exécution Année en cours 3	Résultat de clôture = (1-2) + 3
INVESTISSEMENT	- 20 574.87 €		2 988.55 €	- 17 586.32 €
FONCTIONNEMENT	142 693.06 €		58 278.49 €	200 971.55 €

2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 **Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

-Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare, à 11 voix pour que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 qui présente les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 + Dépenses et recettes de fonctionnement 2019 : 183 385.23 €

Résultat reporté 2018 + Dépenses et recettes d'investissement 2019: -17 586.32 €

Reste à réaliser dépenses d'investissement de 0.00 €

Reste à réaliser recettes d'investissement de 0.00 €

Décide l'affectation de résultat de l'exercice 2019 comme suit :

✚ **Affectation au 001 Déficit d'investissement reporté: 17 586.32 €**

✚ **Affectation au 002 Excédent de fonctionnement reporté: 183 385.23 €**

✚ **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 17 586.32€**

VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que cette année est une année de mise en place de la réforme de la fiscalité directe locale.

En effet, les bases de la taxe d'habitation continuent d'être réévaluées par les services fiscaux, le produit de la taxe d'habitation est toujours perçu par la commune, mais sur le taux gelé de l'année précédente à savoir 9.78 %. Pour information, le produit prévisionnel attendu pour 2020 s'établit à 57 712 €.

En conséquent, le Conseil Municipal doit seulement fixer en 2020 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'an passé des 2 taxes directes locales.

Le produit des taxes se répartirait ainsi :

Intitulé de la taxe	Taux proposés en 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produit attendu 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.44 %	382 500	62 883 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.52 %	13 700	7 743 €
		Total	70 626 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE - BUDGET 2020

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux».

Éléments de contexte:

La population légale augmente très légèrement ces dernières années.
Au 1er janvier 2016 : 437 habitants / 2017: 442 habitants/ 2018 : 446 habitants
2019 et 2020 : 450 habitants

Durant les exercices précédents, la commune de CRAZANNES a du faire face à une baisse des dotations de l'Etat (notamment la Dotation globale de fonctionnement), et à une baisse de sa capacité d'autofinancement. Depuis deux années, les résultats en fonctionnement se sont améliorés en partie par l'augmentation des recettes et par la maîtrise des dépenses.

Aussi, les opérations d'investissement ont été limitées au minimum, ainsi le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement a été réduit.

Niveau d'endettement de la collectivité:

En 2007 et 2009, la commune a effectué de gros travaux d'investissements :
Tout d'abord la rénovation de la salle des fêtes puis la rénovation et l'agrandissement de l'école primaire.
Pour ces investissements, en dépit de subventions reçues elle a du faire appel à l'emprunt à hauteur, respectivement, de 130 000 € sur une durée de 15 ans et de 140 000 € sur une durée de 20 ans.
Le capital restant du au 1er janvier 2020 est de 143 369.08 €.

L'annuité est de 26 057.37 € dont 21 068.23 € de capital et 4989.14 € d'intérêts.
Cette annuité reste élevée et ne permet pas de contracter d'autres emprunts.

Priorités du budget 2020:

Il convient de continuer les efforts entrepris pour maîtriser les dépenses et en priorisant les projets d'investissement sur plusieurs années. (pour ne pas devoir tout financer la même année)

Seules quelques menues dépenses d'investissement seront inscrites au budget 2020 (achat de matériel).
Il n'y a pas d'opération d'investissement suite au renouvellement tardif du conseil municipal consécutif à la période de crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement restent constantes.

La municipalité souhaite maintenir les mêmes taux de la fiscalité de l'an passé.
Les subventions aux associations sont maintenues.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 77 000 €

Effectifs :

4 Agents titulaires dont 2.30 équivalent temps plein

0 Agents contractuels

2 agents mis à disposition pour remplacements très ponctuels (formation, congés, arrêt)

SUBVENTIONS

Madame le Maire propose de voter les subventions aux associations :

Associations Organismes	VOTE 2020
FOYER RURAL DE CRAZANNES	100.00 €
AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) de CRAZANNES-PLASSAY	100.00 €
CLUB L'AUTOMNE	100.00 €
Association des Parents d'Élèves "Les Mouettes Rieuses"	100.00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CHARENTE-MARITIME (demande 2020)	43.00 €
TOTAL	443.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et inscrit cette dépense de fonctionnement au budget 2020 au compte 6574.

La commune soutient également matériellement les associations (prêt de tables, de chaises, de barrières...) et prêt de salles (prêt de salle des fêtes ou bibliothèque ou locaux à titre gratuit).

La commune a signé une convention avec l'association Les Lapidiales.
Elle met l'immeuble situé 14 rue de la mairie à disposition auprès de cette association depuis 2015.

La commune met à disposition un local située place du 19 mars 1962 à l'association Foyer Rural de Crazannes.

TELEPHONIE REVISION DES CONTRATS

Madame BARRET suggère de modifier les contrats de téléphonie et d'internet. En effet, jusqu'à présent certains fournisseurs prennent en charge l'abonnement, d'autres la communication, et d'autres la téléphonie mobile. Elle souhaite simplifier et par la même occasion diminuer les frais.

Le Conseil Municipal approuve cette modification et charge Mme BARRET de ce dossier et du choix du fournisseur.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45

MARTIN Marie-Noëlle	MOREAU Jean	BARRET Isabelle
MULLON Jean-Luc	BARBOTTEAU Véronique	HAPIOT Benoît
BUSSON Jacques	THEILLOUT Jackie	MORIN Anne-Marie
MARSH Colin	Jamy VALLIER	